

boration du personnel des recherches de la bibliothèque du Parlement aux travaux du comité. En ce moment, les employés de ce service sont mis à la disposition des comités selon une procédure assez fantaisiste. La difficulté vient de ce que le comité qui réussit à mettre la patte sur les services d'un chercheur ne veut pas le libérer. Avec l'accroissement du personnel de recherche et la création d'une division distincte, le recours à des gens de l'extérieur, à grands frais parfois, deviendrait presque inutile.

L'une des choses qui pourraient être changées c'est la méthode des nominations aux comités. Personnellement, je n'ai aucune opposition particulière à la méthode actuelle. D'après mon expérience, aucun membre n'a jamais été expulsé d'un comité pour avoir voté contre le gouvernement ou pour avoir dévoilé les faiblesses administratives. C'est une position stable. Le gouvernement sait très bien que si un membre était prié de vider les lieux, des protestations vigoureuses se feraient entendre. Ainsi, les membres disposent d'autant de liberté au sein des comités qu'ils peuvent le désirer. Naturellement c'est là la phrase clé. Très souvent, certains membres qui pourraient faire un travail très utile aux comités ne le font pas parce qu'ils préféreraient voir leur nom dans les médias. Pour voir son nom dans les médias il faut faire sensation et donc, dans une certaine mesure, agir à l'étourdi pour supplanter les collègues à la une. Si nous pouvions renoncer à la joie de voir nos noms signalés le jour suivant nous serions certainement de meilleurs membres de comités et encore de bien meilleurs membres du Parlement.

Le chef de l'opposition a dit que le gouvernement était avare d'information. Quiconque regarde la quantité d'informations recueillies par les comités ne peut prendre cette allégation au sérieux, notamment lorsque d'après le régime en vigueur, les hauts fonctionnaires des ministères, en même temps que les ministres, peuvent être questionnés pendant de longues périodes. En outre, il est possible naturellement aux comités d'envoyer chercher de la documentation et des témoins de l'extérieur sur pratiquement tous les sujets dont ils sont saisis.

A mon avis, les députés ne se rendent pas encore suffisamment compte des possibilités que leur offre le Règlement actuel. Pour une raison ou pour une autre, nous ne sommes pas préparés au travail des comités, bien que cela nous permettrait d'accroître notre efficacité et partant, de devenir de toute évidence de meilleurs députés. Ce n'est pas tant le manque d'informations qui me préoccupe; c'est l'incapacité des députés à faire bon usage de celles

[M. Reid.]

dont ils disposent. C'est peut-être dû au fait que l'installation de nos bureaux ne nous permet pas de consacrer à ce travail tout le temps nécessaire; les chercheurs de la bibliothèque sont surchargés. Néanmoins, c'est mon avis, les députés ne savent pas tirer parti de toutes les possibilités actuelles.

La Chambre des communes et, dans une large mesure, les comités sont vraiment des tribunes pour l'opposition. On ne peut ni blâmer ni louer le gouvernement pour des séances brillantes, car l'initiative doit venir de l'opposition. C'est elle qui doit présenter les options, les approches nouvelles. Cependant, lorsque le compte rendu du débat sera lu demain, on verra probablement et je le regrette, que les meilleurs discours ont été prononcés par les députés ministériels et non par les membres de l'opposition loyale de Sa Majesté.

M. MacInnis: L'heure du souper approche. Puis-je dire qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je veux commencer ce soir en citant quelques extraits de la presse. Quand on cite un auteur, il y a toujours le risque, naturellement, de répéter ce qu'a dit un autre, qui avait déjà cité ce texte. Mais même au risque d'imposer une redite à la Chambre, j'y tiens, pour pousser le gouvernement à revenir de ses égarements.

Je voudrais citer d'abord un éditorial publié dans le *Globe and Mail*:

Au moment où j'écrivais cet article, 45 groupes d'étude existaient, contre quatre commissions royales d'enquête, et environ 60 p. 100 de ces groupes procédaient par sondages. Environ 18 d'entre eux relèvent directement du cabinet du premier ministre ou de celui du Conseil privé.

Il y a des différences sensibles entre les groupes d'étude et les commissions royales d'enquête, la plus importante étant peut-être qu'aucune loi ou accord n'exigent que les groupes d'étude publient leurs rapports.

Le secret qui entoure les enquêtes effectuées par les groupes d'étude est réellement dangereux.

Ceux qui ont fait l'objet de l'enquête ignorent la teneur des rapports, tout comme le public et le Parlement.

Lorsque le gouvernement prend des décisions en matière de politique, il s'inspire de ces rapports. Les Canadiens et le Parlement ne connaissent pas les faits sur lesquels la décision est fondée. Il peut s'agir d'éléments que tous connaissent ou des renseignements secrets contenus dans les rapports.